

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1003 Tunis El Khadhra-

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2007 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1 430 000 dinars** pour le porter de **14 300 000 dinars** à **15 730 000 dinars** et ce, par l'incorporation de :

- **1 200 898,797 dinars** à prélever sur le poste « Réserves pour réinvestissements exonérés » après affectation des résultats de 2006 ;
- **229 101,203 dinars** à prélever sur le poste « Réserves extraordinaires ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **286 000 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **1^{er} août 2007** à raison d'une **(1)** action nouvelle gratuite pour dix **(10)** actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2007** et seront assimilées aux anciennes actions.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **1^{er} août 2007**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **1^{er} août 2007**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1^{er} août 2007**.